

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,
Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant les travaux de branchement GAZ, en trottoir et en chaussée, rue Colbert face au n°53, par l'entreprise GUY PATTYN, pour le compte de GRDF, et que les travaux ne sont pas terminés,

N° 2020 – 27550.

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté N° 2020-27408 en date du 24 juin 2020 est prolongé dans les mêmes conditions jusqu'au 14 aout 2020, les autres articles de notre arrêté restent inchangés.

Article 2.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 3.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 Lezennes
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise Guy PATTYN 2bis, impasse Notre-Dame des Victoires 59181 STEENWERCK.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,

Le 27 juillet 2020,

Le Maire,

Gérard CAUDRON.



Affiché le : **29 JUL 2020**

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

Tél. : 03 20 43 50 50

www.villeneuvedascq.fr